RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ELAS-TER FILL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture à l'eau
Secteurs d'utilisation:
Ménages privés[SU21], Usage professionel[SU22]
Catégorie de produit:
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants
Catégories de processus:
Application au rouleau, au pinceau ou à la spatule[PROC10], Pulve´ risation en dehors d' installations industrielles[PROC11]

Utilisations déconseillées
Toutes utilisations autres que la peinture en construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ragione Sociale: FORNACI CALCE GRIGOLIN S.p. A.

Indirizzo: Via Foscarini, 2

Località e Stato: 31040 Nervesa della Battaglia (TV) - Italia

tel.: +39 0525-415170

e-mail della persona competente,
responsabile della scheda dati di sicurezza: laboratorio.colore@fornacigrigolin.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:
Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets

durables

2.1.2 Informations complémentaires:

Pour le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger UE: voir la RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
Aucun

Code(s) des mentions de danger:
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:
Prévention
P273 - Éviter le rejet dans l' environnement.
Élimination
P501 - Éliminer le produit/récipient conformément aux réglementations nationales.

Contient:
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, terbutrine
RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012, biocides contenus: 2-octyl-2H-isothiazole-3-one (Produits de protection pour les pellicules);terbutrine (Produits de protection pour les pellicules)

Extérieur murs support minéral- valeurs limites pour la teneur en COV 40 g/l

Teneur en COV (2004/42/CE) prêt à l'emploi: 0,53 g/l

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
Silice respirable cristalline	>= 1 < 5%	STOT RE 1, H372 ATE oral = 2.000,000 mg/kg ATE dermal = 2.000,000 mg/kg	ND	14808-60-7	238-878-4	ND
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,1%	EUH208; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: , EUH208 0,005<= %C <0,05; Skin Sens. 1, H317 %C >=0,05; Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	613-088-00-6	2634-33-5	220-120-9	01-2120761540-60
terbutrine	< 0,1%	Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: Skin Sens. 1B, H317 %C >=3; Toxicité aigue Facteur M = 100 Toxicité chronique Facteur M = 100	ND	886-50-0	212-950-5	ND
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	< 0,1%	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1, H314; Skin Sens. 1A, H317; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: Skin Sens. 1A, H317 %C >=0,0015; Toxicité aigue Facteur M = 100 Toxicité chronique Facteur M = 1 ATE oral = 125,000 mg/kg ATE dermal = 311,000 mg/kg ATE inhal = 0,270	613-112-00-5	26530-20-1	247-761-7	ND

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
		mg/l/4 h				
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	>= 0,00015 < 0,0015%	EUH071; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Skin Corr. 1C, H314; Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: Skin Corr. 1C, H314 %C >=0,6; Skin Irrit. 2, H315 0,06<= %C <0,6; Eye Dam. 1, H318 %C >=0,6; Eye Irrit. 2, H319 0,06<= %C <0,6; Skin Sens. 1A, H317 %C >=0,0015; , EUH208 0,00015<= %C <0,0015; Toxicité aigue Facteur M = 100 Toxicité chronique Facteur M = 100	613-167-00-5	55965-84-9	611-341-5	01-2120764691-48

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Aérer l'ambiant. Enlever immédiatement le patient de l'ambiant souillé et le porter dedans à ambiant très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur).:
Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur).:
Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:
Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d' un médecin, garder à disposition le récipient ou l' étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protèger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d' eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.
Si le produit est écoulèe dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informeer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.
Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés :
Manipuler avec soin.
Conserver dans un endroit aéré à l'écart des sources de chaleur.
Gardez le récipient bien fermé.

Usage professionel:
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Ménages privés :
Aucun contrôle spécifique prévu

Usage professionel:
Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protectiondes yeux / du visage
Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d' exposition liés à la protection de l' environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	Liquide visqueux	
Couleur	Blanc et couleurs d'échantillon	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C	
Inflammabilité	nas pertinent	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	nas pertinent	
Point d'éclair	nas pertinent	ASTM D92
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
pH	8,5	
Viscosité cinématique	non déterminé	
solubilité(s)	miscible à l'eau	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	1,36 Kg/l	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules	<150 µm	

9.2. Autres informations

Teneur en COV (2004/42/CE) prêt à l'emploi: 0,53 g/l

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Pas pertinent

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas pertinent

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞
ATE(mix) dermal = ∞
ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: 2-octyl-2H-isothiazole-3-one: Sensibilisation cutanée : Aucune sensibilisation basée sur les résultats de mélanges testés similaires, en appliquant les principes de transition conformément à l'article 9, paragraphe 4, du règlement CLP. Résultat de l'étude : Sensibilisation OCDE 429 (LLNA) (souris) non sensibilisant – S4565, S4568, S4578, S5146, S5147.
(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé :
Contact avec les yeux : un contact accidentel avec les yeux peut causer une irritation.
Contact cutané : le produit n'est pas un irritant. Contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau et causer une dermatite dans certains cas.
Ingestion : ingestion peut causer une irritation muqueuse produit de la gorge et le système digestif, ce qui entraîne des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.
Inhalation : une exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards du produit peut causer une irritation des voies respiratoires.

Relativement aux substances contenues:
Silice respirable cristalline:
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

2-octyl-2H-isothiazole-3-one:
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 125
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 311
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,27

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:
EC□□ / 72 h 0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum)
EC□□ / 48 h 3,27 mg/l (Daphnia magna)

LC□□ / 96 h 2,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC / 21 d 1,2 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 28 d 0,21 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC / 72 h 0,04 mg/l (Selenastrum capricornutum)
EC□□ / 3 h 13 mg/l
EC□□ / 3 h 3,3 mg/l
Toxicité aigue Facteur M = 1
Toxicité chronique Facteur M = 1

terbutrine:
EC□□ / 72 h 0,0067 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC□□ / 48 h 6,4 mg/l (Daphnia magna)
LC□□ / 96 h 1,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC / 21 d 0,05 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 28 d 0,073 mg/l (pimephales promelas)
NOEC / 72 h 0,0005 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
Toxicité aigue Facteur M = 100
Toxicité chronique Facteur M = 100

2-octyl-2H-isothiazole-3-one:
EC□□ / 72 h 0,084 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC□□ / 48 h 0,42 mg/l (Daphnia magna)
LC□□ / 96 h 0,036 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC / 21 d 0,002 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 28 d 0,022 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC / 72 h 0,004 mg/l (Algae)
EC□□ / 0.5 h 10,4 mg/l
EC□□ / 3 h 7,3 mg/l
Toxicité aigue Facteur M = 100
Toxicité chronique Facteur M = 1

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):
EC□□ / 48 h 0,0052 mg/l (Skeletonema costatum)
LC□□ / 96 h 0,22 mg/l (Onchorhyncus mykiss)
NOEC / 48 h 0,00064 mg/l (Skeletonema costatum)
NOEC / 28 d 0,098 mg/l (Onchorhyncus mykiss)
NOEC / 72 h 0,0012 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC□□ / 3 h 7,92 mg/l
EC□□ / 3 h 0,97 mg/l
Toxicité aigue Facteur M = 100
Toxicité chronique Facteur M = 100

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:
BFC: 6,95
LogKow: 0,7

terbutrine:
BCF: 103
LogKow: 3,19

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):
BCF: 3,16
LogKow: □0,71

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.
Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)
Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3
H372 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H302 = Nocif en cas d' ingestion.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H330 = Mortel par inhalation.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H301 = Toxique en cas d' ingestion.
H311 = Toxique par contact cutané.
H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H310 = Mortel par contact cutané.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de classement: Méthode de calcul

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :
- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2020/878 du Parlement européen
. Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :
les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.
L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.
Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.
Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents